

FORMATION RÉFÉRENT SST

- **Durée de la Formation** : 35 Heures de face-à-face pédagogique
- **Objectifs pédagogiques** : Être capable de mener à bien les missions du « Salarié compétent dans les activités de protection et de prévention des risques professionnels » afin d'assister et de conseiller le chef d'entreprise dans les domaines de la Santé et de la Sécurité au Travail.
- **Publics Visés** : Salarié déjà impliqué dans la démarche prévention de l'entreprise nommé par le chef d'établissement en tant que salarié compétent et ayant parmi ses fonctions d'être Référent Santé & Sécurité au Travail.
- **Pré-Requis** : Aucun
- **Méthodes Pédagogiques et Supports** :
 - Evaluation continue (théorique et pratique) avec remise d'une attestation de formation à la fin de la session.
 - Exposés théoriques, activités de découverte, exercices d'application avec mise en situation sur des exemples de situation.
 - Travaux en sous-groupe pour production de trames de documents opérationnels à la sortie de la formation.
- **Matériel pédagogique** :
 - Matériel informatique (Vidéoprojecteur, ordinateur, imprimante)
- **Encadrement** : Formateur Référent Santé Sécurité/ Auditeur-Rédacteur de DUER à jour de sa formation continue (tous les 48 mois).
- **Evaluation** : Evaluation formative tout au long de la formation sur les productions fournies par les stagiaires (Trame DUER et/ou VGP et/ou arbre des causes et/ou Livret d'accueil et/ou PPSPS).
- **Validation** : Attestation de formation nominative à la fin de la session. Validité 4 ans.
- **Dates de Formation** : A définir avec la société ou les participants individuels
- **Nombre de participants** : 12 collaborateurs maximum par session
- **Tarifs** : Nous consulter

PROGRAMME DE FORMATION :

DOMAINE DE COMPÉTENCE 1 : LE RÉFÉRENT SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL (RS&ST)

- C1. Identifier le cadre juridique du Référent Santé Sécurité au Travail
- C2. Identifier les rôles et missions du RS&ST

DOMAINE DE COMPÉTENCE 2 : LA RÉGLEMENTATION SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- C3. Appliquer et faire appliquer la réglementation en Santé et Sécurité au Travail
- C4. Identifier les documents Obligatoires
- C5. Compléter les affichages obligatoires et la signalétique en Santé et Sécurité au Travail

DOMAINE DE COMPÉTENCE 3 : LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- C6. Définir et Etablir une démarche globale de prévention des risques professionnels
- C7. Analyser les accidents du travail (A.T.) et les maladies professionnelles (M.P.)
- C8. Concevoir et mettre à jour un Document Unique (DUER)

DOMAINE DE COMPÉTENCE 4 : LES MISSIONS SPÉCIFIQUES DU RÉFÉRENT SANTÉ SÉCURITÉ

- C9. Définir et organiser l'accueil des nouveaux salariés
- C10. Administrer un Registre d'Accidents Bénins
- C11. Définir une procédure de réception des machines CE neuves
- C12. Définir une procédure pour les vérifications techniques (VGP)
- C13. Repérer les plans de prévention de co-activité (PPSPS)